

[retour carte](#)

Conséquences et conseils

Dangers météorologiques

Qu'est-ce

que la vigilance ?



Consultez le [Bulletin national](#)

Informations sur les crues :

Consultez la carte
et les bulletins de
[Vigilance "crues"](#)



Bulletin de vigilance Régional. CENTRE METEOROLOGIQUE INTERREGIONAL DE RENNES

Numéro:0602O05

Emis le : jeudi 06 février 2014 à 16h00

par : Météo-France Rennes

Date et heure du prochain message : au plus tard le jeudi 06 février 2014 à 19h00

■ Type de phénomène

Vent, Pluie-Inondation et Vagues-submersion.

Phénomène en cours.

Fin de phénomène prévue le vendredi 07 février 2014 à 11h00

■ Localisation

Début de suivi pour :

Aucun département

Maintien de suivi pour :

Finistère (29), Côtes-d'Armor (22), Morbihan (56), Ille-et-Vilaine (35), Manche (50), Calvados (14), Orne (61), Seine-Maritime (76), Eure (27), Loire-Atlantique (44), Vendée (85), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Eure-et-Loir (28), Loir-et-Cher (41), Loiret (45) et Indre-et-Loire (37).

Fin de suivi pour :

Aucun département

■ Description

Qualification du phénomène :

Épisode pluvieux notable arrivant sur des sols déjà saturés et nécessitant une vigilance accrue.

Tempête hivernale nécessitant une vigilance particulière (les forces de vent prévues pouvant occasionner des dégâts).

Phénomène «vagues-submersions» se produisant plusieurs fois par an. Dans un contexte de littoral déjà fragilisé, le déferlement de fortes vagues associé à des hauteurs d'eau encore importantes nécessite une vigilance particulière.

Pour rappel:

vigilance rouge crues pour Finistère: consulter www.vigicrues.gouv.fr

vigilance orange fortes précipitations pour: Finistère, Morbihan et Côtes d'Armor

vigilance orange vent pour Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan, les régions Pays-de-la-Loire et Normandie, les départements d'Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Indre-et-Loire

vigilance orange vagues-submersion pour: Finistère, Morbihan et Loire-Atlantique

Faits nouveaux :

Prévisions confirmées.

Situation actuelle :

A 15 heures, la dépression à l'origine des vents forts la nuit prochaine est située au large de la Bretagne. Pour l'instant le vent de sud s'accompagne de quelques rafales de 60 à 80 km/h de la Bretagne au Cotentin avec quelques pointes à 90/100 km/h sur les côtes finistériennes.

La zone pluvieuse associée a déjà donné en moyenne 15 à 35 mm de pluie depuis la fin de nuit dernière sur les départements placés en vigilance orange précipitations, le nord des Côtes d'Armor excepté, mais localement davantage (44 mm à Lanvéoc dans le Finistère).

Evolution prévue :

Ces pluies, encore temporairement soutenues, évacueront la Bretagne et les Pays-de-la-Loire en seconde partie de nuit prochaine, la Normandie et le Centre en matinée de vendredi.

Sur l'épisode, on attend une lame d'eau généralement comprise entre 30 et 50 millimètres sur les départements en orange, plus localement 60 à 70 millimètres sur le relief et le nord du Finistère. A noter que l'est des Côtes d'Armor et du Morbihan reste un peu à l'écart (15 à 30 millimètres prévus).

La nuit prochaine au passage de la dépression qui remonte du sud-Bretagne vers l'est de la Manche, le vent de sud à sud-ouest se renforce par le sud des Pays-de-la-Loire puis sur la Sarthe et l'ouest de la région Centre avant de s'orienter ouest-nord-ouest en fin de nuit. Les Côtes d'Armor, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et la Normandie sont alors touchés. Ce bref renforcement du vent s'accompagne de rafales de 90 à 110 km/h, jusqu'à 120 voire 130 km/h sur les côtes exposées.

Une surélévation importante du niveau de la mer (surcote) va être générée par cette dépression ainsi que de fortes vagues. Les forts déferlements associés risquent d'engendrer, à partir de la pleine mer et pendant les heures suivantes, des submersions sur les parties exposées ou vulnérables du littoral des départements concernés.

Littoral du Finistère (partie sud), du Morbihan, de la Loire Atlantique : période du risque du jeudi 6 à 20h au vendredi 7 février à 4h.

Heure des pleines mer : 21h30 pour Concarneau et Lorient, 20h40 pour Saint Nazaire.

Dans une moindre mesure, vigilance vagues-submersion jaune pour le littoral de la Vendée.

■ Conséquences possibles

Précipitations/Orange

- * De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- * Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- * Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- * Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- * Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- * Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Vagues-Submersion/Orange

■ Conseils de comportement

Précipitations/Orange

- * Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- * Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- * Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Vagues-Submersion/Orange

- * Consignes générales :
 - Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias.

- * Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.
- * En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.
- * Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.
- * Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
- * Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.
- * A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
- * Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.
- * Les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les vagues et les submersions dépendent donc de facteurs naturels mais également de l'implantation des activités humaines (occupation des sols). Ils peuvent être réduits grâce à des mesures de protection (digues, jetées, dunes) et de prévention (restriction sur les aménagements en zone exposée, information, préparation...).

Vent/Orange

- * Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- * Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- * Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- * La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Evitez de circuler en bord de mer.

- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- * Habitants du bord de mer :
 - Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
 - Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.
 - Surveillez la montée des eaux.
- * Plaisanciers :
 - Ne prenez pas la mer.
 - Ne pratiquez pas de sport nautique.
 - Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.
- * Professionnels de la mer :
 - Evitez de prendre la mer.
 - Soyez prudents, si vous devez sortir.
 - A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,...).
 - Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.
- * Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :
 - Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
 - Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
 - Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
 - Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Vent/Orange

- * Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- * Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].
- * En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- * N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Consultez les prévisions météo sur votre département [29 - FINISTERE](#) ou [votre région](#)

Consulter les [coefficients et horaires de marée](#)
(Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)